



Fonds internationaux  
d'indemnisation pour les  
dommages dus à la pollution  
par les hydrocarbures

<b>Point 7 de l'ordre du jour</b>	IOPC/NOV24/7/3	
<b>Date</b>	30 septembre 2024	
<b>Original</b>	Anglais	
<b>Assemblée du Fonds de 1992</b>	92A29	●
<b>Comité exécutif du Fonds de 1992</b>	92EC83	
<b>Assemblée du Fonds complémentaire</b>	SA21	●

## APPUI FOURNI AUX ÉTATS MEMBRES

### Note du Secrétariat

<b>Résumé :</b>	Le présent document expose en détail les activités menées par le Secrétariat en matière de formation, d'enseignement et de sensibilisation depuis novembre 2023 et anticipe les activités et les services d'appui qu'il sera en mesure d'offrir aux États Membres en 2025.
<b>Mesures à prendre :</b>	<u>Assemblée du Fonds de 1992 et Assemblée du Fonds complémentaire</u>  Prendre note des renseignements fournis dans le présent document.

### 1 Introduction

- 1.1 Dans le cadre de son engagement à garder un contact régulier actif avec ses États Membres pour mieux les préparer à tout sinistre majeur de pollution par les hydrocarbures et pour accroître la sensibilisation générale au régime international de responsabilité et d'indemnisation, le Secrétariat continue d'organiser des conférences internationales, des expositions, des ateliers nationaux et régionaux et d'autres activités de formation ou d'y participer, ce qui implique de se livrer à un certain nombre d'activités à distance.
- 1.2 Le présent document expose en détail les activités menées par le Secrétariat en matière de formation, d'enseignement et de sensibilisation depuis novembre 2023 et anticipe les activités et les services d'appui qu'il prévoit de proposer aux États Membres en 2025.

### 2 Ateliers et webinaires organisés

- 2.1 Depuis les sessions de novembre 2023 des organes directeurs, le Secrétariat a continué d'apporter sa collaboration et son soutien aux activités organisées sous l'égide de l'Organisation maritime internationale (OMI) ou par d'autres organisations avec lesquelles les FIPOL travaillent en étroite collaboration.
- 2.2 Il a notamment fait une présentation en ligne à l'intention des membres de l'administration centrale nationale croate dans le cadre de la formation de niveau 3 sur la préparation et la lutte en cas de pollution par les hydrocarbures dispensée par l'Organisation maritime internationale (OMI).
- 2.3 Les FIPOL ont également eu le plaisir d'animer, aux côtés de l'International Group of P&I Associations (International Group) et de l'ITOPF, un atelier sur le régime international de responsabilité et d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures en Inde, ainsi qu'un atelier sur l'indemnisation en Malaisie. Le Secrétariat a également animé un autre atelier sur l'indemnisation aux Philippines, plus précisément axé sur le sinistre du *Princess Empress*.

- 2.4 Le Secrétariat a également participé à l'exercice RAMOGEPOL 2024 en Italie. Le RAMOGEPOL consiste en un exercice régional de simulation d'intervention d'urgence mis en place par la France, l'Italie et Monaco pour lutter contre un sinistre de pollution marine en Méditerranée. En 2024, il s'est agi d'une simulation en mer et à terre à laquelle ont participé des organismes nationaux d'intervention maritime, l'Agence européenne pour la sécurité maritime, des autorités nationales et locales, des organisations non gouvernementales et d'autres parties prenantes.
- 2.5 Le Secrétariat a également contribué à plusieurs webinaires depuis les sessions de novembre 2023 des organes directeurs, notamment à celui organisé à l'intention de l'Indian Oil Corporation Ltd., l'une des plus grandes compagnies pétrolières en Inde et un contributeur important au Fonds de 1992, et à celui de l'Association des transports maritimes de Singapour. À l'invitation du Département maritime de Thaïlande, le Secrétariat a également animé un atelier national en ligne à l'intention des représentants du gouvernement et des compagnies pétrolières responsables de la soumission des rapports sur les hydrocarbures et du paiement des contributions aux FIPOL.
- 2.6 Le Secrétariat continue de prendre la parole lors de conférences internationales et régionales dans le cadre de son engagement pour sensibiliser au rôle de l'Organisation et mieux le faire connaître. Les FIPOL ont ainsi participé à Oil Spill India 2024, une conférence et exposition internationale axée sur la prévention, la préparation et l'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures, qui se tient tous les deux ans et était organisée cette année à New Delhi. En plus de participer à la séance inaugurale ainsi qu'à des tables rondes en tant que membre de panel ou encore d'animer une session de la conférence, le Secrétariat a également tenu un stand d'exposition conjointement avec l'International Group, ce qui a permis de nouer un dialogue direct avec les délégués.
- 2.7 Les FIPOL ont également accueilli dans leurs bureaux de Londres un groupe d'élèves-officiers de l'École du Service Public de la Mer (ESPMER), un établissement public français chargé de la formation maritime, et ont participé à une journée d'information à Paris (France), organisée par le Cedre.
- 2.8 Le Secrétariat est heureux d'avoir pu recevoir à nouveau des visites d'universités et d'autres établissements d'enseignement en 2024. Il a accueilli des étudiants de l'Université VIVES de Sciences économiques appliquées, de l'Université de Deusto, de la Queen Mary University de Londres, de l'Université Erasmus de Rotterdam, du Collège universitaire de Gand et de la Faculté de droit de l'Université de Gand. Il a également donné des conférences pour l'Institut international de droit maritime (IMLI). L'Administrateur a donné une conférence sur les FIPOL et la Convention SNPD aux participants inscrits au cours sur la protection du milieu marin et la gouvernance des océans organisé par l'IMLI. L'Administratrice adjointe/Cheffe du Service des demandes d'indemnisation a également présenté un exposé lors de la conférence internationale organisée à l'occasion du 35<sup>e</sup> anniversaire de l'IMLI, sur le thème : « Promouvoir la mise en œuvre des objectifs de l'OMI par la voie de la législation maritime ». Ces deux événements se sont tenus à Malte. L'Administrateur a également eu le plaisir d'accepter des invitations de l'Université maritime mondiale en Suède et de la Fondation internationale du droit de la mer en Allemagne pour donner des conférences en présentiel sur le thème du régime international de responsabilité et d'indemnisation à des étudiants en droit maritime, à des diplomates et à des praticiens du droit.
- 2.9 Les FIPOL ont d'autres activités programmées d'ici la fin de l'année. Sur invitation du Gouvernement de l'Équateur, le Secrétariat participera en octobre, aux côtés de l'International Group et de l'ITOPF, à un atelier national en ligne de deux jours portant sur les opérations d'intervention en cas de sinistres et le recouvrement des coûts. En novembre, l'Administrateur participera à la 10<sup>e</sup> conférence régionale dans le cadre du projet GI WACAF, organisée au Togo. Toujours au mois de novembre, le Secrétariat dispensera une formation aux garde-côtes irlandais. De plus amples informations sur les événements à venir sont disponibles sur le [site Web des FIPOL](#).
- 2.10 Le Secrétariat accueillera favorablement les demandes d'États Membres qui jugeraient utile d'organiser des activités similaires à celles décrites ci-dessus.

### **3 Académie annuelle**

- 3.1 L'Académie annuelle des FIPOL s'est tenue en présentiel à Londres pendant la semaine du 17 juin 2024.
- 3.2 Les participants de 17 États Membres du Fonds de 1992, représentant, entre autres, des administrations maritimes ou des départements de l'environnement ou des transports, y ont assisté. D'ailleurs, pour cinq de ces États Membres, il s'agissait d'une première participation à l'Académie.
- 3.3 Les participants ont reçu une formation interactive et exhaustive couvrant tous les aspects du travail des FIPOL et du régime international de responsabilité et d'indemnisation en cas de pollution par les hydrocarbures provenant de navires. Le programme comprenait des présentations de divers intervenants du Secrétariat ainsi que d'autres organisations qui soutiennent cet événement et avec lesquelles les FIPOL collaborent étroitement, à savoir l'OMI, l'International Group, INTERTANKO, l'ITOPF et la Chambre internationale de la marine marchande (ICS).
- 3.4 Les participants ont passé du temps dans les bureaux des FIPOL et ont visité le bâtiment de l'OMI. Ils se sont également rendus à l'International Group, au Britannia P&I Club et dans le bâtiment de la Lloyd's of London, où ils ont bénéficié d'une visite guidée organisée avec l'aimable autorisation de l'International Group. En deuxième partie de semaine, les participants ont réalisé des exercices pratiques qui leur ont permis d'étudier le cas théorique d'un sinistre et le processus de soumission des demandes d'indemnisation qui s'ensuivrait.
- 3.5 L'Académie offre au Secrétariat une excellente occasion de dispenser une formation importante. Elle lui permet également d'entrer en contact avec les délégués aux réunions des FIPOL et avec les responsables gouvernementaux qui ont une responsabilité concernant les rapports sur les hydrocarbures et la préparation et l'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures.
- 3.6 Les dates de l'Académie 2025 et la date limite de désignation par les gouvernements de leurs participants seront annoncées en début d'année prochaine.

### **4 Cours d'introduction**

- 4.1 Les FIPOL ont organisé un Cours d'introduction à l'intention des délégués des États Membres du Fonds de 1992 le 6 novembre 2023 à leur siège à Londres.
- 4.2 Cette formation d'une demi-journée, qui a lieu chaque année, immédiatement avant les sessions ordinaires des organes directeurs, vise spécifiquement à permettre aux délégués à la réunion de mieux comprendre les interactions entre les délégués et les FIPOL. Le cours est ouvert à tous les délégués intéressés, mais il est conçu en particulier pour ceux qui ne connaissent pas encore les FIPOL ou qui n'ont encore que peu de connaissances sur les organisations.
- 4.3 Le Cours de 2023 a fait le plein avec 20 États représentés. Des membres du Secrétariat appartenant à différents services ont contribué à la présentation des exposés et ont informé les participants sur les différents domaines de responsabilité de l'Organisation. Ils ont notamment abordé des sujets tels que le traitement des demandes d'indemnisation, les procédures d'évaluation et la gestion des rapports sur les hydrocarbures et des contributions. Les participants ont également reçu un bref aperçu de ce à quoi ils peuvent s'attendre en tant que nouveaux délégués aux réunions des FIPOL et des divers outils et services mis à leur disposition.

- 4.4 Le Cours de 2024 devrait avoir lieu la veille de l'ouverture des sessions de novembre 2024 des organes directeurs des FIPOL, le 4 novembre 2024. Le programme, qui a été revisité cette année, comprendra une présentation de l'Organisation et détaillera à quoi doivent s'attendre les délégués participant aux réunions des FIPOL, les types de décisions qu'il leur sera souvent demandé de prendre et comment se préparer à une réunion, y compris en mentionnant les outils mis à leur disposition à cette fin. En outre, le cours mettra en évidence le rôle important que joue le représentant d'un État Membre dans les différents domaines d'activité des FIPOL en dehors des réunions.
- 4.5 On trouvera de plus amples informations et détails sur les modalités d'inscription dans la circulaire [IOPC/2024/Circ.5](#).

## **5 Déjeuners de travail régionaux**

- 5.1 Le 31 janvier 2024, l'Administrateur a organisé dans les bureaux des FIPOL un déjeuner de travail informel pour les représentants des États du Moyen-Orient et des régions voisines basés au Royaume-Uni. Le 17 juillet 2024, il a organisé une deuxième réunion de ce type pour les représentants des États d'Afrique.
- 5.2 Ces rencontres offrent à tous les participants une excellente occasion de discuter et de communiquer de manière informelle avec les membres du Secrétariat au sujet des travaux de l'Organisation et de diverses questions, telles que la gestion des sinistres, le déroulement des réunions des organes directeurs, le système de soumission des rapports sur les hydrocarbures et de contributions, et l'état de la Convention SNPD de 2010.
- 5.3 Ces rencontres sont toujours très utiles et constituent une occasion privilégiée de renforcer la communication avec les États Membres et de promouvoir le régime international. D'autres réunions de ce type pour d'autres régions sont prévues pour 2025.

## **6 Série de webinaires**

- 6.1 En octobre 2023, le Secrétariat a lancé une série de courts webinaires. Chaque webinaire consiste en une brève présentation de 15 minutes suivie d'une séance de questions-réponses de 15 minutes. Le programme complet est composé de 15 séances qui couvrent un large éventail de thématiques. Allant de la compréhension de base des Conventions au financement du système, cette série de webinaires étudie également les différents types de demandes d'indemnisation découlant des sinistres impliquant des navires-citernes et explique le processus de soumission des demandes d'indemnisation. Au cours des 11 derniers mois, huit de ces webinaires ont réuni des participants de secteurs divers. La neuvième séance aura lieu le 25 septembre et portera sur l'indemnisation des pertes dans les secteurs du tourisme et de la pêche, qui sont souvent très touchés à la suite d'un sinistre de pollution par les hydrocarbures. Les deux dernières séances, qui sont prévues début 2025, traiteront de la Convention SNPD de 2010 et fourniront aux participants des informations précieuses concernant la Convention proprement dite et le système de notification des SNPD.
- 6.2 La série de webinaires a rencontré un franc succès, avec de nombreuses séances affichant plus de 200 inscriptions et attirant des participants issus, entre autres, de gouvernements, d'entreprises du secteur privé, d'assureurs, d'autres organisations du secteur maritime, d'avocats, d'experts en opérations d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures, à l'échelle du monde entier. De plus amples informations, y compris le programme complet de la série de webinaires en cours, sont disponibles dans la [section Relations extérieures du site Web des FIPOL](#). Lorsque cette série prendra fin l'année prochaine, le Secrétariat réfléchira à la possibilité de proposer une deuxième série de webinaires qui pourrait suivre le même programme, ou bien un programme revisité. Il saisira également cette occasion pour éventuellement reconsidérer les moyens employés pour dispenser ce type de formation qui se veut courte, ciblée et accessible.

## **7 Point de vue de l'Administrateur**

- 7.1 L'Administrateur est heureux de constater que l'Organisation et ses États Membres ont entretenu des relations directes et régulières tout au long de l'année écoulée.
- 7.2 En plus des nombreuses activités décrites dans le présent document, l'Administrateur a eu le plaisir d'accueillir au cours de l'année 2024 un certain nombre de représentants d'États Membres nouvellement nommés, d'autres organisations et de représentants du secteur dans les bureaux des FIPOL à Londres pour des réunions brèves mais des plus utiles. Il tient à saisir cette occasion pour souligner qu'il reste disponible pour de telles discussions informelles avec les États.
- 7.3 Les États qui souhaitent entretenir cette communication directe sont encouragés à contacter le Secrétariat et à profiter des différentes activités de formation proposées par les FIPOL. Compte tenu des intérêts qu'ils partagent, le Secrétariat continue de travailler en étroite collaboration avec l'OMI en particulier, ainsi qu'avec l'International Group et l'ITOPF. Cette collaboration consiste à coordonner la participation à des événements et à partager des informations sur les activités prévues pour aider les États. L'intention pour 2025 est bien sûr de poursuivre cette coopération. Le Secrétariat prévoit de proposer d'autres activités conjointes, notamment des ateliers nationaux et régionaux. Les États intéressés sont encouragés à contacter directement le Secrétariat des FIPOL ou à discuter de leurs besoins en matière de formation avec la Division de la coopération technique de l'OMI.
- 7.4 Les enseignements tirés de l'organisation d'activités à distance au cours des dernières années ont été d'une valeur inestimable et l'Administrateur encourage vivement davantage d'États Membres à utiliser ce service, soit en demandant des événements adaptés à leurs besoins, soit en participant à la série de webinaires.
- 7.5 Pour de plus amples informations, veuillez contacter le Secrétariat à l'adresse [externalrelations@iopcfunds.org](mailto:externalrelations@iopcfunds.org).

## **8 Mesures à prendre**

### Assemblée du Fonds de 1992 et Assemblée du Fonds complémentaire

L'Assemblée du Fonds de 1992 et l'Assemblée du Fonds complémentaire sont invitées à prendre note des renseignements fournis dans le présent document.

---